

Axe 2 : POPULATION, HABITAT, STRUCTURE SOCIALE

CONTEXTE

Les Montagnes neuchâtelaises présentent une grande variété d'espaces (espace urbain, périurbain et rural), avec une densité de population très différente, et corollairement des services à la population très variables. La desserte en transports publics varie selon le type d'espace. L'occupation décentralisée du territoire est un enjeu majeur pour la région dans son ensemble. En outre, la qualité paysagère élevée de certaines régions, les pâturages boisés sont autant d'éléments d'identification des vallées qui requièrent un soin tout particulier dans les réflexions sur le développement territorial. Pour rappel, la notion de services de proximité, fondamentale, est traitée à l'axe 4.

AXE STRATEGIQUE (validé par les conseils communaux)

- **Maintenir une occupation décentralisée du territoire sous l'angle de l'habitat ;**
- **Encourager et concrétiser la mixité sociale (âge, horizon professionnel, structure familiale) en tenant compte des perspectives démographiques;**
- **Viser un développement harmonieux de toute la région aux abords des axes de transports et respectueux du paysage (par ex. valorisation du patrimoine bâti dans l'espace rural, etc.).**

REALISER L'AXE 2, C'EST REUSSIR Á... (QUOI)

- Garantir la vitalité des communes;
- Mettre en avant des éléments identitaires (produits, site emblématique ou entreprises de renom);
- Admettre pour toutes les communes un développement mesuré;
- Exploiter tous les potentiels (tout type d'habitat et tout mode de construction) dans une logique de complémentarité des espaces;
- Activer une politique foncière;
- Développer, au titre de la solidarité ville-campagne, de nouvelles prestations dans l'espace rural.

CONCRETEMENT... (COMMENT)

- Mettre à disposition de la population des services de base (détaillé dans l'axe 4);
- Permettre l'implantation d'activités économiques (détaillé dans l'axe 3);
- Garantir une accessibilité (transport public ou individuel) (détaillé dans l'axe 5);
- Offrir une présence des autorités (détaillé dans les axes 4 et 6);
- Décentraliser dans l'espace rural certains services (par ex. les appartements protégés) au titre de la solidarité territoriale;
- Autoriser le développement territorial des petites communes dans une mesure équivalente à celle des années précédentes;
- Mettre l'accent sur l'habitat permanent;
- Renforcer la présence de services non étatiques nécessaires à la vitalité des communes avec des mesures d'accompagnement ou des actions incitatives;
- Octroyer à l'espace rural dans l'optique de la solidarité territoriale un soutien et des compétences techniques nouvelles;
- Préserver les liens identitaires essentiels au sentiment de proximité à garantir entre population et autorités;
- Lister les éléments (sites, constructions, lieux, etc.) qui relèvent du patrimoine identitaire des villages
- Valoriser les éléments identitaires par une complémentarité entre les personnes du lieu qui connaissent le terrain et des compétences spécialisées des villes, d'un organisme régional ou d'une grande commune.
- Constituer un patrimoine immobilier pour atteindre les objectifs en matière de développement territorial;

Axe 2 : POPULATION, HABITAT, STRUCTURE SOCIALE

- Convenir d'un mode de répartition des types d'habitats entre les espaces urbain et rural;
- Créer un site internet unique pour offrir une porte d'entrée virtuelle des MN, renseignant sur le « mode d'emploi » de cette région et des informations complémentaires;
- Créer un label pour les produits et services des MN.

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL DU 5 FEVRIER 2014 (séance no 1)

Notion d'occupation décentralisée du territoire

La notion d'occupation décentralisée du territoire est multiple : elle vise les services à maintenir dans l'espace rural, l'importance du développement des petites communes et l'implantation d'activités économiques, la présence des autorités sur le territoire et l'accessibilité. Au centre de ces préoccupations figure la nécessité de garder un espace vivant pour la population qui y habite (notamment jeune et active). La qualité de vie est mise en avant (espace, mixité sociale, école).

Vers un développement territorial plutôt qualitatif axé sur l'habitat permanent

Le développement territorial souhaité doit être mesuré et tendre plutôt vers le qualitatif que le quantitatif ; il doit cependant être possible dans toutes les communes. Tous les types d'habitat sont possibles : quelques nouvelles constructions sont envisageables, mais la rénovation de bâtiments agricoles plus utilisés (dont les fermes) est aussi envisagée, mais le cadre légal (loi fédérale sur l'aménagement du territoire) sera déterminant. La résidence secondaire ne participe pas à la vitalité des communes, à moins qu'il tende à devenir permanent. La priorité est donc mise sur l'habitat principal. Être en mesure de réguler le développement par le biais d'une politique foncière active est aussi évoqué. De plus, des critères d'intégration dans le paysage sont énoncés : l'habitat doit être harmonieux, en ce sens que son architecture doit tenir compte de l'environnement paysager.

Identité locale pour favoriser la vitalité de l'espace rural

La vitalité devrait aussi s'exprimer en s'appuyant sur les éléments de l'identité locale (produit, site emblématique, entreprise); elle en serait renforcée. Il est également relevé que la vie festive se déroule dans les villages et qu'aucun grand nom de l'horlogerie n'est utilisé pour faire connaître les Montagnes neuchâtelaises.

Autres composants de la vitalité

La vitalité des communes s'exprime également par une accessibilité à des services et par un accès aux autorités, tout comme le tourisme avec les services qui y sont liés (ceux qu'il génère et auxquels il recourt). La mobilité est fondamentale à ce sujet : les deux types de transports (transport individuel et transports publics) sont jugés indispensables.

Valorisation de la proximité de l'agglomération pour de nouvelles prestations dans l'espace rural

Dans le cadre de la complémentarité ville-campagne, il est suggéré de tirer profit de la proximité de l'agglomération (au travers d'un soutien ou des compétences techniques voire par une décentralisation de services comme des appartements protégés). Cette approche exprimerait également la solidarité ville-campagne.

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL DU 23 AVRIL 2014 (Séance no 2)

Garantir la vitalité des communes

Pour le GT, la vitalité des communes repose sur la mise à disposition de services : les collectivités assurent ceux qui relèvent de leurs compétences comme pour l'école en conservant les effectifs et en créant des conditions assurant leur attractivité avec par exemple des offres en parascolaire, des lieux constituant une source de formation

Axe 2 : POPULATION, HABITAT, STRUCTURE SOCIALE

« immédiates » sous une forme non arrêtée (antenne ou service itinérant). Il suggère également l'ouverture d'un site internet, comme porte d'entrée virtuelle des MN offrant en outre le « mode d'emploi » de cet espace et des informations complémentaires.

Pour les services assumés par des privés, des membres du GT souhaitent que les pouvoirs publics puissent les soutenir ou adopter des mesures incitatives pour préserver leur existence, alors que d'autres estiment qu'un soutien au privé doit être approfondi, mais qu'il devrait se limiter à accompagner les initiatives ou à les faciliter.

La présence des autorités sur place est jugée comme nécessaire (dans chaque vallée par ex) ; elle doit être proche des gens et représentative de la population. Un label des MN permet de mettre en avant les services et les produits régionaux.

Mettre en avant les éléments identitaires

Le GT estime que les questions identitaires, fondamentales pour garder le lien avec les autorités, doivent être gérées par un groupe de proximité afin que la sensibilité locale puisse être respectée. Le GT désire aussi lister ce qui relève des éléments identitaires; leur valorisation serait le travail des personnes du lieu qui connaissent le terrain, appuyés par des compétences des spécialistes des villes, d'un organisme régional ou encore de la commune unique.

Admettre pour toutes les communes un développement mesuré

Selon le GT, l'habitat dispersé doit être mis en valeur. Les MN doivent travailler ensemble pour que toutes les collectivités bénéficient d'un appui face aux autres autorités pour faire reconnaître cette spécificité et la qualité résidentielle qui en découle. Le GT envisage pouvoir prendre le leadership sur cette question et obtenir un rayonnement qui serait alors national.

Exploiter tous les potentiels en matière d'habitat et activer une politique foncière

Le GT juge fondamental que les collectivités publiques puissent constituer un patrimoine immobilier (biens-fonds-bâtiments) pour être en mesure de mener une politique d'aménagement du territoire souhaitée ; la manière d'y parvenir (création d'un fonds régional d'acquisition) doit être définie. Avec une politique active, les MN pourront offrir sur le marché immobilier des infrastructures servant au tourisme, des appartements à loyer modéré ou protégés, etc. ; pour lui, proposer des solutions pour la population vieillissante doit permettre la rocade entre les générations et offrir des habitats à des familles sans pour autant ouvrir de nouveaux quartiers à la construction. Constatant qu'il y aura toujours une demande pour l'habitat individuel, le GT propose qu'au nom de la complémentarité, il soit possible de « localiser » de préférence dans l'espace rural ce type d'habitat, celui densifié se prêtant avant tout dans l'espace urbain. Cette option implique selon lui que les équipements socio-communautaires évoluent également. Le GT désire aussi assouplir l'application de la nouvelle LAT, en tous les cas insuffler une pesée d'intérêts plus souple de la part des services cantonaux concernés.

Les conditions cadre, et notamment la desserte en transport, sont jugées fondamentales pour le GT ; pour lui, il faut inciter les gens à recourir aux TP, lesquels doivent être attractifs.

Développer des nouvelles prestations dans l'espace rural

De l'avis du GT, les infrastructures en matière de soins ne doivent pas être oubliées : l'espace rural doit pouvoir bénéficier d'antennes de soins à tâches multiples ou de cabinets de groupe, sans négliger cependant la question des coûts inhérents.